APPEL D'OFFRES

RFT: 2026-036
File: AP_6/15
Date: 26 August, 2026
To: Prestataires intéressés
From: Julie PILLET, Senior Project Officer, SWAP

Object : Appel d'offres : Travaux de construction du bâtiment de démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) sur le Centre d'Enfouissement Technique de Vailepo

1. Contexte

1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.

1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :

- Nous accordons de la valeur à l'environnement
- Nous accordons de la valeur aux personnes
- Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée
- Nous accordons de la valeur à l'intégrité

1.3 Cet appel d'offre est établi dans le cadre de la seconde phase du projet « *Sustainable Waste Actions in the Pacific* », ci-après désigné Projet SWAP2, financé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 4,3 millions d'euros. Le projet SWAP2 vise à améliorer les infrastructures de gestion des déchets, à renforcer les capacités et à encourager la collaboration régionale entre les pays insulaires du Pacifique et les territoires français..

1.4. Pour plus d'information, visitez: www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

2.1. Le PROE procède à un appel d'offre auprès des entreprises qualifiées et expérimentées qui pourraient apporter leurs services pour réaliser la construction du bâtiment de démantèlement des véhicules hors d'usage de l'installation de valorisation des déchets métalliques sur le Centre d'Enfouissement Technique de Wallis.

2.2. Les termes de référence de la présente consultation, y compris Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et plans de conception figurent en Annexe A.

2.3. L'entreprise retenue doit fournir les services dans la mesure où ils sont applicables, en conformité avec les valeurs et le code de conduite du PROE : https://library.sprep.org/sites/default/files/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Y compris la politique du PROE en matière de protection de l'enfance, de garanties sociales et environnementales, de prévention de la fraude et de protection des dénonciateurs, ainsi que de genre et d'inclusion sociale.

2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les entreprises doivent respecter les conditions suivantes :

a) Parler français couramment.
b) Transmettre le CV détaillé précisant les qualifications et les expériences antérieures de chacune des personnes proposées.
c) Fournir au moins 3 références significatives en matière de construction de bâtiments industriels.
d) Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (*Veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté, votre offre ne sera pas considérée).*
Fournir des exemples de travaux antérieurs similaires à ceux requis dans le cadre de cet appel d'offre.
e) *Vous pouvez joindre les propositions techniques et financières séparément.* Fournir une copie de la licence professionnelle, enregistrement au registre du commerce ou équivalent, de l'entreprise.

3.2. Les soumissionnaires doivent déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et signer le **formulaire de conflit d'intérêts** fourni.

3.3. **Le soumissionnaire est considéré comme inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion, notamment** la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.

3.4. Le soumissionnaire doit signer le **formulaire de déclaration sur l'honneur** fourni avec sa candidature, certifiant qu'il ne se trouve **dans aucune** des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

4. Instruction de soumission d'offres

4.1. La documentation fournie dans le cadre de cet appel d'offre doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus ainsi que celles demandées dans le cahier des charges, et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.

4.2. Le dossier d'appel d'offres devra être soumis en **FRANÇAIS** et présenter la proposition complète du consultant intéressé :

a) **Formulaire d'appel d'offres du PROE et formulaire de conflit d'intérêts**. (*Veuillez noter que vous êtes tenu(e) de remplir intégralement toutes les rubriques demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE PAS nous renvoyer à votre CV. Si vous ne le faites pas, votre candidature ne sera pas prise en compte*).
Vous pouvez joindre les propositions techniques et financières séparément.
b) **Formulaire de déclaration sur l'honneur**.

c) **Formulaire de déclaration d'intégrité**.
d) **Curriculum Vitae** du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
e) **Offre technique** qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites au cahier des charges.
f) **Proposition financière** – fournir le coût des travaux et services associés en utilisant le DPGF joint en Annexe B. L'offre financière sera soumise en **euros (EUR),** toutes taxes comprises.
g) Fournir une copie de la licence professionnelle, relevé K-Bis, etc.

4.3. Fournir trois références pertinentes relatives à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.

4.4. Les soumissionnaires doivent porter tous les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.

4.5. Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations complémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres requière des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.

4.6. L'offre soumise doit porter sur **l'intégralité du cahier des charges** et ne pas être divisée en lots.

4.7. L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.

4.8. L'offre financière doit être présentée en Euro (TTC), en utilisant le **tableau de proposition financière (DPGF)** joint en annexe B.

4.9. Le candidat doit solliciter un accuse de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

5.1.

a) Toutes demandes de précisions/clarifications relatives à l'appel d'offre doivent être soumises par email à l'adresse suivante procurement@sprep.org avant le 8 septembre 2026. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 10 septembre 2026.

b) Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus de d'appel d'offres est le responsable des achats du PROE.

c) Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (https://www.sprep.org/tenders) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.

d) Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.

e) Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre

information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement le responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées

6. Critères d'évaluation

6.1. Le PROE, en collaboration avec le Service Territoriale de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna, sélectionneront un prestataire sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, et que le soumissionnaire satisfait aux critères suivants :

6.2. Toute proposition qui n'atteindrait pas à minimum 70% des critères techniques sera rejetée, et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critère	Détail	Pondération
Expérience	Expérience d'au moins 5 ans dans la construction de bâtiments industriels, avec une préférence particulière pour l'expérience dans le Pacifique (les CV de chaque membre de l'équipe doivent être fournis).	20%
Proposition technique / Méthodologie	Approche générale - méthodologie proposée par l'entreprise pour réaliser cette mission.	40%
	Calendrier détaillé des travaux de construction comprenant la date de début, les délais d'acheminement des matériaux le cas échéant, les délais de construction du bâtiment, la date prévisionnelle de réception des travaux, etc.	20%

II. Note financière – 20%

Un budget détaillé doit être fourni par le(s) soumissionnaire(s) pour chacune des activités à mettre en œuvre.

La formule suivante sera utilisée pour calculer le score financier, UNIQUEMENT pour les propositions qui obtiennent une note technique supérieure à 70% = :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :
a = nombre maximum de points alloués pour le score financier
b = Montant de l'offre la plus basse
c = Montant total de l'offre de la proposition

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

7.1

a) Le PROE peut modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment.

b) Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (https://www.sprep.org/tenders).

c) Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.

d) Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

7.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 24 septembre 2026, minuit (heure d'Apia, Samoa).**

7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.

7.3 Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : 'RFT 2026-036 : **Travaux de construction du bâtiment de démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) sur le Centre d'Enfouissement Technique de Vailepo.**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDEE)

Fax : 685 20231

En personne : déposé en personne dans la boîte « tender » située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Nota : les candidatures soumises sur un portail incorrect ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau sa candidature sur le portail correct. En revanche, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la candidature est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue.

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations sur une ou plusieurs offres avant l'attribution d'un contrat, de diviser une attribution/répartition et d'envisager une attribution/répartition localisée entre toutes les offres, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans acceptation écrite préalable des candidats.

Un contrat est en vigueur dès lors qu'il est signé par le PROE et le prestataire sélectionné. Toute discussion contractuelle/travail effectué/marchandises fournies avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. http://www.sprep.org/accountability/complaints

Annexe A : Termes de Référence

Travaux de construction du bâtiment de démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) sur le Centre d'Enfouissement Technique de Vailepo

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la première phase du projet SWAP (*Sustainable Waste Actions in the Pacific*) financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), le Service Territorial de l'Environnement (STE), point focal du Territoire de Wallis et Futuna, a initié la construction d'une installation de valorisation des déchets métalliques dans l'enceinte du CET de Vailepo à Wallis.

Cette installation doit permettre

1) le démantèlement des véhicules hors d'usage pour récupération et revente de pièces détachées,
2) la refonte d'aluminium pour valorisation locales sous formes d'ustensiles de cuisine, auge à cochons, ou autre.

A ce titre, une étude d'avant-projet détaillé a été réalisée par le bureau d'études THETIS WF afin de définir les dispositions architecturales, techniques et financières relatives à la construction de cette installation.

L'installation comprend quatre zones distinctes, à savoir :

- Un espace dédié aux activités de fonderie (bâtiment existant),
- Un atelier de démantèlement des véhicules hors d'usage (bâtiment à aménager dans le cadre du présent marché),
- Une pièce dédiée au stockage et à la revente des pièces (travaux à prévoir ultérieurement),
- Une plateforme en béton permettant l'accès aux différents espaces.

L'installation dans son ensemble est également raccordée aux réseaux divers : électricité, eaux usées dont fosse toutes eaux, eaux pluviales, etc. Le rapport de l'étude d'avant-projet détaillé est annexé au présent cahier des charges.

Du fait de contraintes budgétaires, seul l'espace dédié aux activités de fonderie a été construit à ce jour.

Contenu des bons résultats du projet SWAP, une seconde phase de projet a été signée en décembre 2024 accordant des fonds supplémentaires à Wallis pour achever la construction de cette installation de valorisation des déchets métalliques.

Les plans du bâtiment sont annexés au présent cahier des charges.

2. OBJET DE LA MISSION

Le présent Cahier des charges/termes de référence a pour objectif de recruter une entreprise qualifiée pour réaliser la construction du bâtiment de démantèlement des véhicules hors d'usage de l'installation de valorisation des déchets métalliques sur le Centre d'Enfouissement Technique de Wallis y compris un bâtiment industriel et VRD associés**.**

Les travaux seront réalisés pour le compte du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), en collaboration avec le Service Territorial de l'Environnement des Îles de Wallis et Futuna et le porteur de projet sélectionné pour exploiter cette installation.

Cette mission sera financée par le Programme Régional Océanien de l'Environnement via le projet SWAP2.

CEREG WALLIS ET FUTUNA/THETIS WF assurera le suivi technique et financier de ses travaux en tant que Maître d'œuvre.

3. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Cf. CCTP et plans de l'installation en pièces jointes.

4. PAIEMENTS

Le Titulaire sélectionné pour cette prestation sera rémunéré au forfait.

Les paiements seront effectués par phase après validation des travaux correspondants par le Maître d'œuvre et le STE, selon le tableau de rémunération suivant :

Tâche	Rémunération (% du montant global des travaux)
Réunion de lancement	20 %
Réception des travaux de gros-œuvre	20 %
Réception du bâtiment	40 %
Réception finale des travaux et mise en service de l'installation	20 %